

# Agroécologie Parcs

Éditorial

Numéro double 8 et 9 - décembre 2019



## Relocaliser une alimentation durable et responsable à l'échelle de territoires de projets, un défi des états généraux de l'alimentation ?

Nous sommes à la croisée des chemins. Face à l'urgence écologique et climatique planétaire, va-t-on saisir l'opportunité qui s'offre à nous de changer notre façon de produire, de manger, de consommer ? Ou bien continue-t-on dans la même direction, avec des changements insuffisants pour infléchir des tendances lourdes ? On n'a jamais autant parlé d'agroécologie et pourtant, on n'a jamais consommé autant de pesticides. La biodiversité s'écroule, 70 % des insectes auraient disparu, les autres espèces déclinent. Comment faire, comment nos territoires, à leur échelle peuvent-ils relever ces défis ? Comment répondre aux attentes d'un consommateur qui veut agir ? Des initiatives existent un peu partout, il faut les encourager. Les Parcs naturels régionaux sont signataires d'un plaidoyer « les Parcs, territoires d'une

alimentation responsable et durable ». Nous pensons en effet qu'au travers du double défi de manger sain, plus local et durable tout en produisant différemment, on peut infléchir les tendances. La restauration collective en est un levier puissant dont toutes les collectivités doivent se saisir. La loi Egalim peut nous y aider. Prochainement, une nouvelle politique agricole commune (PAC), puissant outil financier de l'agriculture à l'échelle européenne, va se mettre en place. Nous avons avec les Parcs nationaux et la contribution d'autres partenaires rédigé un plaidoyer militant pour que cette politique soit plus en adéquation avec les enjeux des territoires et en particulier ceux des espaces protégés qui doivent contribuer à maintenir des agriculteurs qui préservent la biodiversité, les paysages, les prairies permanentes, le bocage, les zones humides... Les futurs paiements pour services environnementaux, doivent participer à préserver ces espaces qui sont des sanctuaires pour notre humanité. Le green deal que prépare l'Europe doit être ambitieux pour l'agriculture et défendre une agroécologie pourvoyeuse d'une alimentation saine et plus locale. C'est une question de survie et nous sommes tous dans le même bateau.

Michaël Weber, Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Dossier

## POUR UNE POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE DES TERRITOIRES

### Où en est la future Politique agricole commune ? Vers une subsidiarité accrue pour les Etats

Le nouveau modèle de mise en œuvre prévoit une subsidiarité renforcée laissant plus de latitudes aux Etats membres, intégrée dans un cadre assez large avec quelques obligations. Chaque Etat membre va devoir établir un **Plan stratégique national** à approuver par la Commission définissant ses objectifs, les dispositifs à activer pour les atteindre, leur part budgétaire et les indicateurs de suivi. C'est une planification à l'échelle nationale pour les deux piliers que devront suivre les autorités de gestion. La France a réalisé en août 2019 une première mouture de **diagnostic PSN PAC** en vue d'élaborer ce PSN. Première étape de l'élaboration du PSN qui figurera en son annexe, celui-ci est structuré à partir de 10 objectifs spé-



© Xavier Bilette, PNK du Givoyas

Pour une agriculture adaptée aux territoires

cifiques fixés par le règlement européen sur lesquels devra se calquer le PSN. Il a été soumis aux partenaires nationaux lors de réunions où la FPNRF était présente ; les Régions ont également organisé leur consultation pour y apporter des précisions et propositions. Une nouvelle version est présentée le 5 février au Conseil supérieur d'orientation et de coordination de l'économie agricole et alimentaire (CSO).

**Un volet environnemental stratégique obligatoire.** La conception du PSN PAC doit s'appuyer sur une évaluation intégrant un volet environnemental stratégique. Plusieurs temps forts découleront de cette évaluation :

- **organisation de la participation du public** pendant la phase amont d'élaboration du PSN PAC au travers d'un débat public conformément à la décision de la Commission nationale du Débat Public (CNDP) et qui débutera au salon de l'agriculture ;
- **recueil** de l'avis de l'autorité environnementale (Conseil général de l'environnement et du développement durable) sur les incidences environnementales du projet de PSN PAC ;
- **consultation** du public sur le projet de PSN PAC, dans le cadre de l'évaluation environnementale.

**Sur le premier pilier** (les aides directes ; paiements de base (DPB), payés pour chaque hectare de terre agricole), les négociations européennes en cours prévoient une dégressivité ou un plafonnement des aides, des paiements de bases, des paiements redistributifs (aides plus importantes aux premiers hectares), des aides couplées et la mise en œuvre d'un **Ecoscheme**, correspondant à des paiements aux agriculteurs pour services environnementaux. Celui-ci serait obligatoire pour les Etats membres mais facultatif pour les agriculteurs. Il correspondrait à une aide directe à l'hectare attribuée en récompense des pratiques vertueuses pour le climat ou l'environnement qui iraient au-delà de la conditionnalité et du verdissement actuels. Ce sont les Etats membres qui définiront les pratiques considérées comme vertueuses. Cette aide serait allouée en plus du paiement de base. La philosophie, les outils de ce nouveau dispositif, son niveau d'exigence ainsi que son articulation avec les autres leviers de la PAC sont à construire. Il ne prévoit a priori pas de moyens d'animation, et vise à toucher le plus grand nombre d'agriculteurs possible. Son adaptation aux enjeux territoriaux ne semble pas être envisagée ni au niveau européen ni au niveau français. Ce qui se profile, ce sont des seuils d'exigences nationaux avec possibilité de paliers. Ce paiement pourrait valoriser la progressivité de l'effort

**Le second pilier** (ou aides au développement rural) est très peu encadré au niveau européen. 40% de son budget devrait être constitué par des aides pour le climat et l'environnement (hors ICHN). En France, le partage de compétences entre l'Etat et les Régions pour la gestion du deuxième pilier de la PAC post 2020 a été clarifié : la gestion des risques (fonds mutuels et/ou systèmes assurantiels obligatoires), l'ICHN, les MAEC, les aides à la bio et Natura 2000 iront à l'Etat, tandis que les Régions gèreraient les investissements, la dotation jeune agriculteur, Leader (5% minimum du budget du second pilier), la connaissance et le conseil,

la certification, la formation, le bien-être animal, les démarches collectives ainsi que les aides pour la forêt.

### Calendrier prévisionnel

Au niveau européen, l'un des principaux points d'achoppement de cette réforme est la fixation de son budget, qui n'est toujours pas stabilisé malgré les propositions de la présidence finlandaise. Plusieurs pays dont la France souhaitent maintenir un budget équivalent au niveau de la programmation finissante (pour rappel, la France est le premier pays bénéficiaire de la PAC, avec 9,1 milliards d'euros annuels sous l'actuelle programmation). Une baisse qui serait proportionnellement plus importante sur le second pilier est cependant annoncée. La présidence croate du premier semestre 2020 a mis à son agenda la finalisation des négociations sur le cadre financier pluriannuel et l'aboutissement à un accord pour la PAC. Quant au parlement, il a repris ses travaux sur les amendements au projet.

Parallèlement, chaque État membre doit remettre prochainement sa feuille de route sur la PAC post 2020. Tous prévoient bien une première transmission de projet de PSN pour la fin d'année 2020.

La Commission européenne a préparé un projet de règlement de transition entre la fin de l'actuelle programmation (31 décembre 2020) et l'entrée en vigueur de la réforme de la PAC. Pour le moment, elle prévoit une seule année de transition, même si deux sont plus vraisemblables : 2021-2022. Plusieurs Etats membres, dont ne fait pas partie la France, réclament une transition d'au moins deux ans.

**Au niveau français**, le calendrier envisagé est dépendant du calendrier européen :

- Validation du diagnostic en début d'année 2020
- Evaluation environnementale au 1er semestre 2020
- Concertation sur les interventions au 1er semestre 2020
- Rédaction du Plan stratégique national à partir d'avril 2020 pour concertation à l'automne et envoi à la commission européenne aux alentours du 1er janvier 2021
- Entrée en vigueur des PSN au 1er janvier 2022 après échanges avec la Commission

### Que proposent les Parcs pour la future PAC ?

Les Parcs naturels régionaux en collaboration avec les Parcs nationaux et la contribution d'autres partenaires ont rédigé un plaidoyer d'une quarantaine de pages



L'avenir de l'apiculture, dépend aussi des pratiques agricoles et donc d'une PAC plus exigeante sur la restriction des phytosanitaires

sur la future PAC disponible sur le site de la FPNRF. Ce premier document a vocation à évoluer afin de préciser certaines propositions. En voici les grandes lignes. Une entrée par milieu (bocage, zone humide, alpages et estives...) qui n'est pas détaillée ici y est également développée. Les Parcs appuient leur plaidoyer sur des valeurs fondamentales de développement durable et une nécessaire adaptation aux territoires.

### Une PAC qui doit évoluer pour être plus verte, plus juste et plus durable

La nouvelle PAC se prépare dans un contexte marqué par une attente forte de la société d'évolution de l'agriculture et de l'alimentation en faveur de pratiques meilleures pour la santé et moins impactantes pour l'environnement et le climat. Les modalités de production agroindustrielles et d'alimentation modernes sont de plus en plus remises en question par les scientifiques et plus encore par les consommateurs. Une des questions posées consiste à savoir comment les faire évoluer et comment les politiques publiques dont la PAC vont accompagner ce changement et réellement répondre à ces attentes. De leurs valeurs fondées sur un attachement au territoire, sur une dimension humaine de l'agriculture et sur la valorisation et la préservation de l'atout environnemental et des ressources naturelles, il découle que les Parcs souhaitent une Politique agricole commune qui permette de :

- conforter une transition agricole et alimentaire,
- se nourrir avec des produits de qualité accessibles à tous, issus en majorité d'une agriculture de proximité peu impactante sur la santé et l'environnement,
- augmenter la part de la valeur ajoutée revenant aux producteurs,
- privilégier les systèmes agricoles moins dépendants et moins sensibles aux aléas, donc plus résilients,
- préserver les terres agricoles contre leur artificialisation et leur abandon,
- favoriser le renouvellement des générations et l'installation : maintenir les exploitations sur les territoires,
- valoriser et préserver les ressources naturelles (eau, sols, air, énergie, biodiversité),
- préserver et/ou améliorer la qualité paysagère des espaces ruraux,
- anticiper les conséquences du changement climatique sur les modes de production et de lutter contre le changement climatique en limitant l'impact des systèmes agricoles.



Pour une alimentation de qualité accessible à tous y compris dans les cantines

Aujourd'hui, la PAC ne répond que partiellement à ces enjeux. Des obstacles empêchent la politique actuelle d'atteindre ces objectifs, parmi lesquels :

- un manque d'adaptation aux contextes socio-économiques et environnementaux locaux avec une subsidiarité territoriale insuffisante,
- une approche globale de l'exploitation pas assez développée,
- un manque d'exigence du verdissement et de cohérence entre certaines mesures,
- la pérennisation de différences historiques entre agriculteurs,
- une politique favorisant davantage l'exportation plutôt que la production de qualité et la consommation locale,
- une approche individuelle des aides de la PAC plutôt que collective et/ou territoriale,
- des règlements qui ne sont pas adaptés aux petites exploitations (règlements sanitaires inadaptés, exigences d'éligibilité, non plafonnement et non dégressivité des aides, etc.),
- la complexité des déclarations soumises souvent à interprétations dans les contrôles,
- une réforme qui arrive sur les territoires sans être rodée et qui se fait souvent dans l'urgence pour les états et les régions.



Le souhait d'une politique privilégiant la qualité et la consommation locale

### Des principes fondamentaux pour permettre cette évolution

#### Une nécessaire révision des traités commerciaux de libre échange

L'ouverture massive des marchés agricoles européens aux exportations et importations, renforcée par les négociations de nouveaux traités de libre-échange, posent un cadre économiquement incompatible avec la préservation des systèmes agricoles durables. Une telle libéralisation a et aura des conséquences majeures sur nos pratiques agricoles, avec en première ligne le maintien de l'élevage extensif. Un arbitrage politique en faveur du modèle "à la française" doit être opéré pour défendre le revenu des agriculteurs, et faire prévaloir la qualité environnementale à la concurrence du moins disant, dans un secteur déjà mis à mal. Engagés au quotidien en faveur de la transition agricole et alimentaire, les Parcs soutiennent donc une révision des cadres dans lesquels se déploie la PAC, de façon à pouvoir engager une véritable évolution des systèmes, pour soutenir l'emploi et le revenu des agriculteurs.

### Faire prévaloir le droit à l'expérimentation à l'agriculture de précision

Les Parcs soutiennent le droit à l'expérimentation, la valorisation des savoir-faire locaux et l'innovation agricole et sociale. Depuis plus de cinquante ans, nos réseaux s'engagent au quotidien dans l'évolution des pratiques et la transformation des systèmes. L'innovation doit avoir une place de choix dans la future PAC. Elle passe par notre capacité à expérimenter et transmettre les connaissances y compris les savoir-faire paysans. Elle est absolument vitale pour s'adapter aux aléas liés au changement climatique. Face au constat de la fracture du numérique sur les territoires, et du caractère très polluant des technologies du numérique et des big data, la transformation des systèmes agricoles passe en priorité par des moyens dédiés au conseil et à l'accompagnement de terrain. Plus que "sauter le pas du numérique", nous souhaitons sauter le pas de la transition agricole et alimentaire, en privilégiant l'investissement dans les moyens humains, l'accompagnement de terrain, et la valorisation des savoir-faire locaux. Les 10 milliards prochainement dédiés à la recherche et à la modernisation de l'agriculture doivent donc aussi contribuer à l'expérimentation sociale et agricole low-tech.

### Pour une pleine reconnaissance des surfaces pastorales : mener une réflexion commune pour continuer à soutenir ces pratiques



La transhumance dans le Parc des Préalpes d'Azur

Les Parcs se positionnent en faveur de la reconnaissance et du maintien des surfaces pastorales dites peu productives ou hétérogènes, nécessaires à l'adaptation des systèmes face au changement climatique et à l'atténuation de ses effets mais également au maintien de la biodiversité et des paysages liés à ces espaces. A ce titre, les Parcs ne souhaitent pas l'adoption de la technologie LIDAR telle qu'utilisée en Espagne pour la mesure de l'éligibilité des surfaces pastorales, qui, basée sur un système de détection aérien, ne permet pas une prise en compte fine des réalités du terrain et exclurait d'importantes surfaces des aides. Les Parcs partagent le constat d'une inadaptation et d'une difficulté du système actuel de prorata à prendre en compte l'ensemble des formes existantes de pastoralisme, laissant les règles établies à interprétation locales ou du contrôleur. Ils proposent donc à la fois une nouvelle définition des surfaces admissibles, ainsi qu'une méthode alternative de mesure de ces surfaces. La proposition défendue par

la Confédération paysanne nous semble la plus aboutie et doit être ouverte au débat, ainsi qu'à des simulations.

### Pour une territorialisation et un accompagnement accrus du dispositif

Les Parcs soutiennent que la transition agricole et écologique passera par une territorialisation accrue des mesures, et une prise en compte des enjeux locaux. La transition nécessite des moyens humains pour accompagner et conseiller les agriculteurs dans cette démarche. Nous sommes convaincus que la simplification de la PAC qu'appellent de leurs vœux les administrations, les opérateurs et les agriculteurs passe par des mesures qui font sens sur les territoires et les exploitations, et un accompagnement humain de terrain renforcé.

### **Principales traductions dans nos propositions**

#### Architecture non-environnementale :

aides au revenu des agriculteurs, aides liées à la production, aides aux surfaces.

- Vers une convergence totale des aides : chaque hectare qui produit est rémunéré pareillement,
- Plafonner les aides par exploitation. Ce plafonnement serait modulable en fonction du nombre d'actifs. L'objectif est de favoriser l'emploi,
- Demander l'activation d'un schéma simplifié d'aide pour les petits exploitants : un forfait,
- Rendre les protéines végétales éligibles aux paiements couplés,
- Paiement redistributif obligatoire, dégressif et rehaussé (premiers hectares mieux payés, sur le modèle de l'ICHN),
- Soutenir la structuration des filières locales et les produits frais (sortir par exemple des aides les tomates à direction de l'agro-industrie).

#### Architecture environnementale : positionnement sur les dispositifs visant à préserver l'environnement

##### Conditionnalité et verdissement :

- Une conditionnalité qui intègre *a minima* les actuelles bonnes pratiques agro-environnementales (BCAE) et le verdissement avec des exigences accrues sur l'usage des pesticides et des mesures concernant la prise en compte du bien-être animal,
- Réduire l'aspect « contrôle-sanction » de certaines mesures en favorisant la concertation territoriale pour assurer une meilleure interprétation des mesures (exemple contreproductif de retournement des haies suite à une BCAE visant à leur sanctuarisation).



les haies disparaissent progressivement malgré leur sanctuarisation

### *Ecoscheme ou paiement pour services environnementaux*

- Un Ecoscheme avec des niveaux d'engagements pour la préservation **des prairies permanentes, des infrastructures agroécologiques (ex.haies) et des zones humides**. Notre proposition est que les PSE rémunèrent les agriculteurs qui sont très engagés pour l'environnement. Le seuil d'entrée doit être exigeant et supérieur, et dépasser certains indicateurs de base fixés à un niveau national avec différents paliers qui pourraient être atteints en mobilisant des MAEC ou des contrats de transitions (cf.infra). L'AFAC-Agroforesteries propose par exemple pour les haies un niveau de base d'entrée. Les niveaux supérieurs seraient atteints par la contractualisation du label « haie », qui tient compte des aspects qualitatifs de la haie et de sa gestion, et ne repose pas uniquement sur des indicateurs quantitatifs.

#### **La mesure 24 du plan biodiversité : un dispositif expérimental proposé par les Agences de l'eau pour tester des paiements pour services écosystémiques adaptés aux territoires**

Les 6 agences de l'eau ont préparé avec le ministère de la Transition Ecologique et Solidaire un dispositif visant à rémunérer des agriculteurs pour leurs pratiques agroécologiques en faveur de la biodiversité et de la qualité de l'eau. Ce dispositif expérimental s'échelonne sur 3 ans avec un budget total de 150 millions d'euros qui devrait concerner environ 3000 agriculteurs. Concerté avec le ministère de l'agriculture et soumis à l'approbation de la Commission européenne, il en est au stade de l'appel à manifestation d'intérêt auprès des territoires intéressés. Le calendrier s'échelonne différemment selon les Agences et plusieurs Parcs ont l'intention d'y répondre. Parmi ceux-ci les 3 Parcs situés sur la zone de l'agence de l'eau Artois Picardie -Caps et Marais d'Opale, Scarpe Escaut et Avesnois- ont fait acte de candidature commune sous la bannière des Espaces naturels régionaux (ENR<sub>x</sub>). Une des particularités de ce projet est de permettre une co-construction des propositions avec les agriculteurs en fonction des spécificités des territoires. Pour éviter tout risque de double paiement, il exclut les agriculteurs bénéficiant de mesures agri environnementales et climatiques. Le territoire candidat sera aussi instructeur des dossiers. Un contrat collectif sera conclu entre l'Agence de l'eau et le territoire. Un deuxième niveau de contractualisation sera engagé entre le territoire et les agriculteurs candidats. Si le dispositif est différent de l'écoscheme qui ne sera probablement pas territorialisé -ce que nous regrettons- il vise quand même à l'origine à contribuer à clarifier la notion de PSE afin d'éclairer le débat public et contribuer à la réflexion pour l'élaboration du futur Plan Stratégique National (PSN) de la future PAC post 2020.

### **Principales traductions dans nos propositions**

Les Parcs souhaitent que les aires protégées puissent disposer de plus de marges d'adaptation face à la spécificité des enjeux et à la fragilité de ces milieux. L'Ecoscheme par exemple, pourrait dans les aires protégées être calqué sur le modèle de l'expérimentation des PSE issue de l'article 24 du plan biodiversité. Les Parcs sont disposés à tester cette proposition en vue de préserver plus particulièrement ces zones sensibles. Le principe d'adaptation de l'Ecoscheme dans les aires protégées pourrait également être décliné par un rehaussement des exigences des PSE, et la création d'autres paliers supplémentaires, plus exigeants qu'ailleurs sur le territoire, mais également mieux rémunérés. Ce processus reste à approfondir.

### *Mesures agri-environnementales et climatiques*

Les mesures agri-environnementales doivent accompagner la transition des systèmes vers des pratiques plus ambitieuses et durables, à l'échelle des exploitations ou de milieux ciblés. Elles sont un outil précieux qui permet concrètement aux paysans de s'engager progressivement dans l'adoption de pratiques davantage tournées vers l'agroécologie.



Préserver la biodiversité et les paysages par des mesures adaptées aux territoires

Néanmoins, l'ambition et le cahier des charges de certaines de ces mesures doivent évoluer pour plus d'efficacité. De plus, les Parcs s'interrogent sur la manière dont les territoires s'emparent des MAEC, pour expliquer la non-contractualisation de nombreuses d'entre elles. Les MAEC devraient découler des objectifs et enjeux mis en avant au sein du diagnostic environnemental et agricole des PAEC. L'existence du cadre et du cahier des charges national (ensuite décliné régionalement) restreint les opérateurs dans le déploiement des MAEC, qui ont face à eux un catalogue de mesures mis à leur disposition. Nous proposons :

- Une articulation PSE/ MAEC basée sur le principe de maintien et de valorisation de pratiques vertueuses sur le premier pilier et un accompagnement à la transition reposant sur le second,
- Le maintien de MAEC à enjeux localisés pour des enjeux biodiversité spécifiques et des MAEC transitions de systèmes voire des contrats de transitions (cf. infra),
- Nous proposons dans notre document un premier bilan qualitatif pour 13 des 20 premières combinaisons

de type d'opération mobilisées dans la dernière programmation,

- Suggestions d'intégrer les messicoles (biodiversité liée aux champs cultivés) à des mesures déjà existantes, voire création d'une MAE messicoles.

### Complément aux MAEC : des contrats de transitions individuels ou collectifs proposés par les Régions ?

Dans leur livre blanc « Pour une agriculture durable et responsable », les Régions proposent que les agriculteurs volontaires puissent souscrire à des contrats de transitions. Nous proposons que ces contrats de transitions soient complémentaires aux MAEC. A partir d'un projet cohérent, construit en amont sur la base d'un diagnostic d'exploitation, ce complément aux MAEC repose dans les contrats de transition individuels ou collectifs. Ils visent à accompagner la prise de risque des agriculteurs qui changent leurs pratiques pour plus de durabilité. Sur la base d'un diagnostic d'exploitation et territorial permettant d'identifier les opportunités de progrès, ces contrats définiraient des résultats et une proposition de trajectoire pour les atteindre. Les actions émaneraient du territoire et pourraient être mises en cohérence avec ce projet qui tiendrait compte des spécificités de territoires fragiles et à enjeux. Les modalités d'articulation avec les MAEC sont ouvertes à débat et réflexion

#### Pour une Autre PAC



La Fédération est membre et participe aux travaux de la plateforme française « Pour une autre PAC ». Celle-ci rassemble une quarantaine d'organisations. Elle constitue un espace commun de réflexion, d'actions et de propositions en vue de la refonte de la politique agricole commune pour une orientation vers plus de durabilité, de justice et de cohérence. Elle combat aussi pour l'intégration de la société civile dans les négociations.

#### EUROPARC

La Fédération est également membre d'EUROPARC qui représente tous les types d'espaces protégés d'Europe, notamment les Parcs naturels avec environ 400 adhérents de 36 pays européens. EUROPARC participe aux débats à Bruxelles avec la Commission, le Parlement européen et le Comité des Régions pour présenter les intérêts des Espaces naturels protégés dans la PAC, leur travail sur l'agriculture durable et leur partenariat avec les agriculteurs. Elle organise notamment annuellement un « Seminar-Dialogue » des Parcs avec la Commission européenne.



© Jean-Pierre Fournoux, Parc du Livradois-Forez

Le bien-être animal et l'avenir d'un élevage extensif plus vertueux, deux enjeux complémentaires dont la future PAC devra s'emparer

Photo-ci dessous : Les deux associés

## ENTRETIEN AVEC OLIVIER CATTENOZ, ÉLEVEUR À GRANDE VERRIÈRE



« Je milite beaucoup pour le droit à l'expérimentation »



© Olivier Cattenez

### Pouvez-vous décrire brièvement votre exploitation ?

Je me suis installé en 2011 sur le Parc du Morvan avec mon épouse sur une ferme en agriculture biologique dont les terres appartiennent en grande partie à la Fondation Terres de Liens et sur

lesquelles nous avons contractualisé un bail rural environnemental. L'exploitation de 37 hectares compte 2 hectares en céréales, 3 en forêt de châtaigniers et le reste en prairies permanentes dont certaines sont sèches et d'autres humides. Depuis 2016, mon épouse ayant changé d'activité, je me suis associé avec Vincent Schwartz. Nous avons une quarantaine de chèvres de race alpine, une vingtaine de brebis de race frisonne et 3 vaches vosgiennes. Pour le fourrage nous sommes complètement autonomes, pour les céréales pas encore. Il nous faudrait exploiter 8 hectares en céréales pour y parvenir. Aujourd'hui on en est à deux hectares, et on espère pouvoir en dégager 5. Nous vendons notre production localement principalement au marché d'Autun. Nous transformons notre production laitière en fromage et vivons de notre activité même si l'ensemble des aides PAC représente environ 25 % de notre chiffre d'affaires ce qui équivaut pratiquement à notre revenu agricole. Nous sommes engagés dans la MAEC Systèmes herbagers et pastoraux et une mesure d'ouverture des milieux.

### Comment avez-vous fait pour exploiter les zones les plus difficiles ?

Le Parc naturel régional du Morvan porteur du PAEC a organisé des formations pour les agriculteurs. Cela a permis de monter un groupe d'agriculteurs avec le Parc pour réfléchir à la valorisation des prairies naturelles sans mécaniser. La façon dont j'avais appris à gérer était plus destinée à des prairies tem-

poraires. On a vu des parcelles se dégrader, on mettait cela sur le compte de la sécheresse, mais finalement la réflexion menée avec le Parc m'a ouvert des perspectives pour mieux valoriser et mieux préserver. Depuis 3 ans on emmène les chèvres en forêt pour manger des ronces, des genêts. On a aussi mis un taureau et une génisse sur une parcelle humide, ils ont fini par manger tous les joncs, même si ça nous faisait un peu peur au début. Ensuite, en les mettant dans une autre parcelle, ils vont manger les joncs plus facilement. C'est une autre façon de penser le système en incluant les milieux dits difficiles qui sont une ressource précieuse si on réussit à les valoriser.



Les chèvres pâturent les différents milieux sans difficulté

### ***Cette formation que vous avez évoquée, c'était dans le cadre des MAEC ?***

Non, c'est même en contradiction avec la MAE sur la réouverture des milieux. Par exemple sur une parcelle de montagne je me suis engagé à la broyer pendant 5 ans et avec ce travail on se rend compte qu'il ne faudrait pas. Du coup, je ne sais pas si je vais reconduire cette MAEC.

### ***Pouvez-vous expliquer comment s'est passé la contractualisation ?***

Au départ, j'ai hésité à prendre la MAEC Agriculture bio. J'ai choisi finalement la SHP. Je me demande cependant si je vais la reconduire, car avec cette mesure je ne peux pas retourner de terrain pour tendre vers une autonomie en céréales. On a eu une formation pour voir ce que l'on voulait mettre en place et quand j'ai fait notre déclaration PAC j'ai déclaré ce que je souhaitais contractualiser. Il a fallu deux ans avant d'avoir un retour de la préfecture nous notifiant qu'on était engagé. Cela veut dire que pendant deux ans, on doit respecter des contraintes sans savoir si le contrat sera signé. Et la SHP nous engage sur l'ensemble de l'exploitation, alors qu'on a récupéré des parcelles après la signature du contrat, et elles étaient donc engagées dans la MAE sans être financées car il n'y avait plus assez de budget.

### ***Que pensez-vous des MAEC ?***

Cela permet surtout de maintenir des pratiques existantes. Ce qui est compliqué avec les MAEC, c'est de figer un système pendant 5 ans. Je suis assez critique car j'avais compris que l'intérêt c'était de favoriser la biodiversité mais en fait, les agriculteurs qui ont fait des reconductions de MAEC ont sans doute bénéficié d'un accompagnement préalable, mais moi j'aurais bien aimé que quelqu'un vienne chez moi, regarde les plantes, ce qu'il faut protéger et comment. Il y a eu des inventaires sur des parcelles en Natura 2000 chez d'autres agriculteurs, mais comme nous ne sommes pas en Natura 2000 nous n'en avons hélas pas bénéficié. Quand la MAEC a été mise en place, ça n'a pas induit de changement de pratiques car on a posé les contraintes sur les parcelles qui les avait déjà. Est-ce que ça a un impact sur la biodiversité ? Ce qu'il faudrait c'est un inventaire au départ et une évaluation à la fin pour savoir si ça a fait progresser ou non la biodiversité. Il faudrait plus de souplesse et aussi plus d'échanges avec les agriculteurs.

***C'était bien l'idée que la Fédération et les Parcs aient défendue en 2014 lors du montage de cette MAE. Elle ne devait à la base qu'être envisagée avec un accompagnement qui aiderait les agriculteurs à réfléchir leur système d'exploitation et à aller vers l'autonomie. C'est un peu le travail que vous avez fait dans le cadre de la formation organisée par le Parc. L'idée de la prochaine PAC serait de rémunérer par le biais des services environnementaux des pratiques existantes vertueuses et que les MAEC offrent la possibilité de changer les pratiques. Est-ce que ça vous paraît une bonne idée ?***

Oui cela semble une bonne idée. Les récentes années difficiles incitent aussi au changement.

Je milite beaucoup pour le droit à l'expérimentation. Je ne sais pas comment ça pourrait être mis en œuvre, mais je souhaiterais pouvoir essayer des choses sans que ça impacte mes primes PAC. On a peu de visibilité là-dessus et on ne sait pas toujours à qui s'adresser pour avoir des réponses fiables. Ce serait intéressant que la MAEC puisse être pensée par exemple par un petit groupe d'agriculteurs avec des systèmes similaires qui réfléchiraient ensemble à ce qu'il faudrait changer avec des évolutions possibles dans le temps. Il faut aussi accompagner parce que pas mal d'agriculteurs mettent en opposition la biodiversité et l'économie alors qu'elles peuvent être complémentaires. De plus, beaucoup d'aides sont liées à des investissements, et peut-être que si c'était plus lié au travail, plus plafonné par actif voire des aides à l'embauche, ce serait plus judicieux. Quand on investit, on fait plus mais on ne prend pas le temps de réfléchir pour faire autrement alors que travailler avec quelqu'un d'autre ça amène un autre point de vue.

Lien film présentant l'expérience d'Olivier Cattenoz : <https://paturagesdumassifcentral.fr/projets/haies-et-vegetations-semis-naturelles/>

## Un accompagnement du Parc du Morvan pour les éleveurs désireux de s'impliquer dans des pratiques plus agroécologiques



Des formations sur le pâturage et la gestion du bocage ouvertes à tous les agriculteurs

Dans le Morvan, les MAEC ont pris le relais des MAET en 2015. Le Parc a déposé un PAEC avec deux années de contractualisation en 2015 et 2016. C'est l'équipe

Natura 2000 qui a eu en charge l'animation de ce programme, à l'échelle de tout le Parc. Des diagnostics ont été réalisés pour accompagner les éleveurs dans le choix des mesures à contractualiser et des parcelles concernées. Ces 2 années ont permis de créer un lien entre l'équipe du Parc et les agriculteurs. Pour continuer dans cette dynamique, des formations sur le pâturage et la gestion du bocage ont ensuite été organisées dans le cadre de Natura 2000. Ces formations, ouvertes à tous les agriculteurs du Parc, ont fait ressortir l'envie de certains de progresser sur ce thème et de bénéficier d'un accompagnement. C'est ainsi que le projet « Agroécologie et milieux ouverts herbacés » a été lancé, impliquant la création d'un poste d'animateur pour accompagner les éleveurs du Parc sur leurs pratiques. Les toutes premières formations avaient donc été financées par Natura 2000, mais c'est ensuite devenu un projet indépendant, désormais financé par le FEDER et par la Région Bourgogne Franche Comté.



Pâturer les milieux difficiles, toute une éducation alimentaire

Pour ce projet, le Parc s'appuie sur la démarche Pâtur'Ajuste, qui repose sur la compréhension des fonctionnements écologiques pour donner une valeur et une fonctionnalité aux végétations semi-naturelles dans les systèmes de production. Elle met ainsi en avant la diversité des végétations comme étant un atout et non une contrainte au sein des élevages. Partant de ces intentions, l'objectif de l'accompagnement n'est pas vraiment d'apporter des solutions miracles, mais plutôt de donner à l'éleveur des clés pour comprendre les interactions entre le comportement alimentaire des animaux, les dynamiques des végétations et les pratiques d'élevage. Le but est que l'éleveur

soit en mesure de gérer et d'adapter ses pratiques en fonction de ses objectifs et de sa ferme. Cette démarche tend donc à améliorer l'autonomie alimentaire des exploitations, mais aussi l'autonomie décisionnelle des éleveurs.

Concrètement, l'animation locale se traduit par des accompagnements individuels réalisés auprès des éleveurs volontaires et l'organisation de journées collectives.

Avec un peu moins d'une année de recul, cet accompagnement a déjà permis de lancer une bonne dynamique : des groupes d'éleveurs se sont formés, ils se réunissent lors des journées collectives organisées par le Parc. Ce sont des moments clés pour que chacun progresse et avance dans ses propres réflexions grâce aux expériences de ses collègues. Par ailleurs, les éleveurs impliqués ont fait évoluer leurs pratiques en ayant une meilleure compréhension des mécanismes qui interviennent sur leur ferme, en se fiant à leurs observations et à leurs objectifs plutôt qu'à des recettes ou des cahiers des charges à appliquer : « J'ai changé ma façon de réfléchir l'alimentation des vaches et sûrement gagné en sérénité au travail. Ça me remotive ! » ... « L'année dernière j'ai vraiment mal vécu la sécheresse, je ne trouvais pas vraiment de solution quand l'herbe a commencé à disparaître sur les prairies. Cette année s'est beaucoup mieux passée parce que j'ai prévu en amont les parcelles qui allaient me servir pendant l'été. J'ai pu nourrir tout le monde à moindre frais » ... Depuis le lancement du projet, chaque éleveur impliqué a donc pu, à son rythme, construire des pratiques adaptées à ses besoins.

### Agro-écologie Parcs Lettre d'information semestrielle numéro double 8 et 9 - décembre 2019

Directeur de la publication, Éric Brua  
Coordination, France Drugmant  
Rédaction, France Drugmant,  
Marie Cosse, Elise Seger

Production graphique, Anne Badrignans  
Imprimeur, Étude de [K] Sarl

12 Rue Xaintrailles, 75013 Paris  
Dépôt légal décembre 2018 - janvier 2019  
ISSN 2429-6562

Fédération des Parcs naturels régionaux de France  
9, rue Christiani - 75018 Paris

Tél. 01 44 90 86 20 - Fax. 01 45 22 70 78

[info@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:info@parcs-naturels-regionaux.fr)



[fb.com/federationPNR](https://fb.com/federationPNR)



[@FederationPNR](https://twitter.com/FederationPNR)

Avec le soutien financier de :

